



Synthèse des 1ere propositions de la Direction et rappel des années précédentes, 21 février 2019

REVENDEICATION ANNUELLES FO SUR LA PARTIE SALAIRE :

- Augmentation Générale de 4% (*3% plus 1% lié au résultat exceptionnel d'Alstom*), avec un talon de 80 € pour tous (Ouvriers, ATAM, Ingénieurs et Cadres).
- Augmentation Individuelle : 1,5 %.
- Pas de salaire mensuel de base inférieur à 2000€ pour les ouvriers et 2150€ pour les ATAM.
- Augmentation des « primes diverses », primes de médailles et indemnités d'éloignement de 4%

1^{ère} propositions de la Direction



	2014		2015		2016		2017		2018			2019	
	Ouvriers & ATAM	I&Cadres + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	I&Cadres + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	I&Cadres + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	I&Cadres + ATAM V3	Ouvriers & ATAM	I&Cadres sans part variable	I&Cadres avec part variable	Ouvriers & ATAM	I&Cadres
AG	1,00%	0,00%	1,00%	0,00%	1,10%	0,00%	1,40%	0,00€	0%	0%	0%	X	X
Talon(*)	40€	0,00€	25€	0,00€	35€	0,00€	35€	0€	36€	0,00€	0,00€	36€	X
A I	0,00%	1,00%	0,50%	1,50%	0,00%	1,10%	0,00€	1,40%	1%	1,80%	1,50%	0,9%	1,80%
Prime excep.	X	X	X	X	180€	180€	De 240€ à 340€	De 240€ à 340€	260€	260€	0,00€	X	X

(Date effet 1^{er} avril)

Mesures complémentaires proposées sur les rémunérations :

- Augmentation du Plan d'Epargne Retraite (Ing & cadres) => Tranche A + 0,32%, Tranches B & C + 0,70%.

* Talon = Augmentation Générale constituée d'une somme fixe (quel que soit le salaire).